



ÉCOLES PRIMAIRES
DE
TRAMELAN

Charte informatique

pour les classe 7H et 8H

1. Préambule





L'école primaire de Tramelan utilise l'informatique en classe et propose aux élèves de réaliser différentes activités selon le Plan d'Etude Romand. L'équipement se compose principalement d'ordinateurs de type PC, de *Chromebooks* et de tablettes sous *Androïd*. Pour garantir une utilisation adéquate de ces moyens techniques, la présente charte doit être respectée.

La direction et les enseignant-e-s prennent au sérieux la problématique du traitement des données personnelles.



Conformément à la réglementation en vigueur :

- Un pare-feu est installé à l'école pour filtrer les contenus venant d'internet. La présente charte indique aux élèves et aux enseignant-e-s comment travailler sur internet de manière correcte.
- L'école utilise une suite d'outils et de logiciels collaboratifs accessibles en ligne (G Suite pour l'éducation) exclusivement pour un usage pédagogique (pas de données sensibles).
- L'école publie des informations générales dans les pages publiques de son site internet (www.eptramelan.ch) mais protège certains contenus avec un mot de passe (horaires, comptes-rendus d'activités, photos, vidéos,...). Les parents qui ne souhaitent pas que le travail de leur enfant apparaisse sur le site peuvent en faire la demande à la direction de l'école.
- La direction de l'école utilise un logiciel spécialisé pour la partie administrative et qui n'est pas lié à G Suite.

2. Utilisation de l'ordinateur et de la tablette

- Je prends soin du matériel informatique que l'on me prête. Je me déplace en marchant et je pose le matériel informatique à un endroit adéquat. Seul l'enseignant est autorisé à ranger les ordinateurs portables dans les armoires. 
- J'utilise l'ordinateur ou la tablette seulement avec l'autorisation explicite de l'enseignant/e et uniquement pour faire un travail scolaire.
- Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. C'est pourquoi je nomme mes documents de façon explicite en y incluant mon prénom. J'utilise un langage respectueux sans grossièretés, injures ou autres mots méchants. 
- Je veille à l'orthographe et à la bonne présentation de mon travail.
- J'enregistre mon travail dans le bon dossier et partage mes documents uniquement avec les personnes concernées. 
- Avant d'imprimer un document, je demande l'autorisation à mon enseignant/e.
- Je garde mes mots de passe pour moi car ils sont comme les clés d'une maison. Je ne les partage pas avec mes amis. Si je perds mon mot de passe, j'en demande un nouveau à mon maître ou ma maîtresse de classe. 
- Je n'ai pas le droit d'installer des programmes ou des applications.
- Je demande l'autorisation à l'enseignant/e avant de télécharger un document.

3. Utilisation d'Internet en classe

- J'utilise Internet uniquement si l'enseignant/e est présent/e dans la classe. 
- Sur Internet, je ne cherche que des informations spécifiques qui concernent le travail en classe ou pour un exposé.
- Je n'ai pas le droit de participer à un réseau social, à des forums ou des chats à titre privé (à moins que ce soit sur une plate-forme pédagogique indiquée spécifiquement par l'enseignant/e.)
- Je n'ai pas le droit de rechercher des contenus érotiques ou pornographiques ou incitant à la haine et à la violence. Si j'ouvre par mégarde un tel site ou des images de ce type, j'avertis immédiatement mon enseignant/e. 



- Lorsque j'utilise une information trouvée sur Internet (texte, photo ou autre), je mentionne toujours l'adresse URL précise de la page à laquelle l'information a été trouvée. Je respecte le droit d'auteur, je ne diffuse aucun document protégé.
- Si une activité de correspondance est mise en place, c'est l'enseignant/e de classe qui en définit les règles. Dans tous les cas, chaque message sera signé. Il n'y aura pas de messages anonymes ou fictifs.

Images tirées de la charte du canton de Vaud avec l'accord de la DGEO



4. Utilisation de mon compte «Google Apps for Education»

Les comptes *Google Apps for Education* donnent accès à Drive qui permet de créer et de stocker des documents. Ces services sont mis à disposition de l'École primaire de Tramelan par *Google*. Les SMI¹ des écoles gèrent les comptes pour les élèves. Ils épaulent les enseignants lors de l'utilisation de ces applications, applications dans lesquelles nous avons retiré l'usage de la messagerie. Ce bac à sable permet donc un apprentissage ciblé et limité de l'informatique.

- J'utilise mon compte en étant conscient qu'il s'agit d'abord d'un outil destiné à du travail scolaire. J'ai la possibilité de l'utiliser en dehors de l'école mais uniquement pour un travail scolaire.
- Je comprends que mon compte *Google Apps for Education* est un outil lié à l'école primaire de Tramelan et qu'il sera supprimé lorsque je quitterai cet établissement.
- Je suis conscient(e) que mes données peuvent être en tout temps vérifiées par l'école.
- Je signale les contenus partagés indésirables à mon enseignant/e et/ou à mes parents.
- Je m'engage à trier mes documents dans les dossiers adéquats.
- Je comprends que si je me connecte à mon compte à l'aide d'une tablette personnelle ou d'un smartphone, celui-ci sera lié à mon compte. Cela signifie que le SMI pourra éventuellement le bloquer ou encore effacer son contenu.
- Je fais attention à me déconnecter lorsque j'ai terminé mon travail et je n'utilise jamais le compte d'un autre utilisateur.



5. Sanctions appliquées en cas de manquement

Les sanctions en cas d'infraction à cette charte seront adaptées en fonction de la gravité des faits. Dans tous les cas, le ou les élèves concerné/s doivent répondre de leurs actes. Les quatre types de mesures prévus sont: l'interdiction d'utiliser l'outil informatique pour une durée déterminée, les heures de retenue, la lettre aux parents adressée par la Direction des Écoles et, finalement, le signalement à la commission des écoles.

6. Mode de ratification

Cette charte a été discutée et acceptée par le corps enseignant. Elle peut être complétée ou modifiée au besoin et fera alors l'objet d'une information, voire d'une nouvelle signature par les utilisateurs.

En début de chaque année scolaire cette charte sera explicitée en classe par l'enseignant/e de classe.

L'élève signe la charte chaque fois qu'il change de professeur de classe ou lorsqu'il y a des modifications majeures.

Nous espérons que les réflexions menées à l'école et sur le plan familial puissent se compléter les unes les autres afin d'offrir le meilleur bagage possible aux enfants qui utilisent l'informatique.

Tramelan, septembre 2019

Le corps enseignant

¹ Spécialiste Médias et Informatique

Crédit images: <http://www.fourcast.io/google-for-education.html> & <http://store.hp.com>

Engagement

Je connais les règles d'utilisation de l'informatique à l'école et je m'engage à les respecter.

Nom: _____

Prénom: _____

Date: _____

Signature: _____

Je certifie avoir pris connaissance de la présente charte et autorise mon fils / ma fille à utiliser l'informatique au sein de l'école primaire de Tramelan.

Date: _____

Signature: _____

Autorisation de prise de vues et de diffusion

Dans le cadre de la classe ou de l'école, des photos ou des films sont régulièrement réalisés.

Ces images sont diffusées sur 2 canaux :

- au sein de la classe dans le cadre d'une activité particulière (dvd de camp, diaporama,...)
- sur le site internet de l'école à l'adresse : <http://www.eptramelan.ch>

Dans ce contexte,

j'accepte que mon fils/ma fille soit pris(e) en photo ou filmé(e)

je refuse que mon fils/ma fille soit pris(e) en photo ou filmé(e).

Date : _____

Signature : _____

Merci de **compléter ce document et de nous le remettre jusqu'au**